



### Introduction

Letko, Brousseau et Associés Inc. (« LBA ») gère les fonds de ses clients de façon responsable en investissant dans de bonnes sociétés, qui sont des chefs de file dans des activités pertinentes pour l'économie du 21<sup>e</sup> siècle et sources de valeur pour toutes les parties prenantes. Notre philosophie de placement repose sur une analyse fondamentale approfondie, un cours attrayant, une perspective mondiale, un horizon de placement à long terme et une analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Chez LBA, notre approche d'investissement responsable et d'intégration des questions ESG est guidée par notre mandat de procurer à nos clients des rendements qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs de placement à long terme, ainsi que par nos valeurs fondamentales. Nous sommes d'avis que les entreprises aux pratiques d'affaires saines, caractérisées notamment par une gouvernance solide et par une attitude responsable à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux importants, réussissent mieux et dégagent un meilleur rendement financier au fil du temps. Inversement, les sociétés qui ont de piètres pratiques ESG sont vulnérables à des risques et des controverses susceptibles de nuire à leur performance financière. Nos experts sectoriels examinent ces risques et ces occasions associés aux facteurs ESG au moyen de recherches à l'interne, complétées par les recherches indépendantes de tiers. Leurs conclusions sont intégrées au processus décisionnel, après quoi l'investissement est réalisé au moment propice en fonction de la juste valeur, du cours et de facteurs ponctuels.

### Portée de la politique

Cette politique s'applique à tous les comptes gérés par LBA. Les fonds gérés dans le cadre de comptes distincts peuvent être assujettis à des critères de placement particuliers répondant aux demandes des clients. Les sociétés destinées à être détenues dans des comptes distincts sont soumises au même processus de sélection décrit ci-dessous et doivent d'abord être considérées comme un investissement convenable par le comité de placement, qui détermine ensuite si elles conviennent également aux comptes distincts en fonction de leurs politiques de placement respectives.

### Gouvernance ESG

La surveillance de l'intégration des questions ESG relève du comité de direction de LBA et, en finalité, du conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de placements, formé de tous les gestionnaires de portefeuille et analystes en investissement, est responsable de s'assurer que chaque considération matérielle en matières ESG soit incorporée dans l'analyse et la sélection de chaque placement.





## Conflits d'intérêts

Nous comprenons l'envergure de nos obligations fiduciaires et de nos responsabilités à titre de mandataires des avoirs de nos clients. Nous nous engageons à toujours agir dans le meilleur intérêt de nos clients. Advenant qu'un conflit d'intérêts surgisse entre LBA et un client, nous devons le divulguer rapidement et agir dans l'intérêt de ce dernier ou démissionner du mandat de gestion. De plus, LBA a adopté un code de déontologie qui énoncent les règles de conduite auxquelles elle se conforme et qui servent à traiter les situations susceptibles d'entraîner des conflits d'intérêts, comme l'utilisation de renseignements confidentiels ou de renseignements non publics importants, les opérations personnelles, les cadeaux et divertissements et les activités professionnelles externes. Chaque année, tous les employés doivent attester par écrit qu'ils comprennent et respectent les politiques ainsi que le code de déontologie de LBA. En outre, LBA s'attend à ce que ses employés se conforment au Code d'éthique et normes de conduite professionnelle du CFA Institute.

## Intégration des questions ESG

Dans le cadre de son processus d'investissement, le comité de placement se réunit toutes les semaines pour examiner et approuver des idées de placement et formuler la stratégie de placement globale. Les discussions visent à déterminer les ajouts et retraits aux portefeuilles modèles ainsi que le poids de chaque placement. Les nouvelles idées de placement doivent être étayées par une thèse d'investissement reposant sur des recherches approfondies qui sera maintenue à jour pour tous placements existants. La spécialisation par secteur d'activité mondial de nos experts sectoriels facilite leur compréhension des modèles d'affaires, de la conjoncture économique, ainsi que des principaux enjeux et tendances propres à chaque industrie dans un contexte international.

Notre processus de recherche ESG est intégré de façon transparente à notre approche fondamentale. Il incombe à chaque professionnel d'investissement de scruter les risques et occasions liés aux grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels fait face chacune des sociétés qu'il suit, puis d'inclure ces enjeux dans les thèses d'investissement présentées au comité de placement. Qui plus est, pour garantir que toutes les questions et controverses ESG clés soient prises en considération, un professionnel de l'investissement dédié à cette fin ("responsable ESG") mène une vérification indépendante en passant en revue les recherches ESG de tiers et s'assure que chaque fait saillant soit discuté et compris par le comité de placement. Le responsable ESG passe aussi en revue annuellement toutes les sociétés en portefeuille.

Néanmoins, LBA a établi une liste de secteurs auxquels elle choisit de ne pas s'exposer et dont elle ne veut pas tirer profit parce qu'ils présentent des risques anormaux ou avantagent certaines parties prenantes au détriment des autres. C'est ainsi que nous avons ajusté notre univers de placement pour exclure les sociétés actives dans le tabac, le jeu et l'extraction du charbon thermique.

## Le Fonds ESG Équilibré Letko Brosseau

Le Fonds ESG Équilibré de LBA a été spécifiquement désigné comme produit d'investissement responsable. Il obéit à une politique de placement plus restrictive qui écarte les investissements dans des sociétés dont les données ESG sont jugées insuffisantes en plus d'appliquer des filtres ESG les plus communément demandés. De plus, ce Fonds est assujéti à des directives particulières à l'égard des votes par procuration.





Les sociétés détenues dans ce Fonds sont soumises au processus de sélection décrit plus haut et doivent d'abord être considérées comme un investissement convenable par le comité de placement, qui détermine ensuite si elles conviennent au Fonds ESG Équilibré de LBA, en fonction de sa politique de placement particulière. Le comité de placement peut à sa discrétion passer outre à certains critères ESG selon le contexte. Une telle décision sera documentée et communiquée aux clients qui investissent dans ce Fonds.

## Vote par procuration

Nous sommes convaincus que le vote par procuration constitue l'un des droits les plus importants des actionnaires et nous jugeons qu'il est de notre responsabilité d'exercer ce droit d'une manière qui favorise la bonne gouvernance d'entreprise et des pratiques d'affaires saines. Nous nous acquittons de cette obligation avec la plus grande diligence pour nous assurer que les votes par procuration soient exercés et que les décisions prises représentent les intérêts à long terme des actionnaires.

Nos professionnels d'investissement prennent toutes les décisions de vote finales à l'égard des sociétés qu'ils suivent, en se conformant à notre politique sur le vote par procuration, après un examen approfondi des documents liés aux procurations et des informations fournies par des fournisseurs de services tiers indépendants. En ce qui concerne le Fonds ESG Équilibré de LBA, le responsable ESG mène un examen plus poussé pour s'assurer que les votes soient exercés conformément à la politique sur le vote par procuration propre à ce Fonds.

LBA tient un registre écrit de tous les votes par procuration. De plus, toute décision de voter contrairement à la recommandation de la direction doit être justifiée par écrit. Avant de prendre une telle décision, nous communiquons souvent avec la société pour lui faire part de notre point de vue sur les questions qui nous préoccupent et l'informer de la façon dont nous entendons voter.

La politique sur le vote par procuration de LBA est disponible sur demande. Des rapports sur les votes par procuration sont également fournis sur demande aux clients.

## Engagement

Nous nous considérons partenaires à long terme des sociétés dans lesquelles nous investissons et nous avons forgé une culture d'engagement bien ancrée au fil des ans. Les discussions franches et transparentes avec les dirigeants des sociétés sur tous les sujets pertinents, y compris les questions ESG, cadrent avec notre philosophie de placement et sont essentielles à notre processus de recherche approfondi. Il incombe directement aux professionnels en placement de mener les activités d'engagement et d'en assurer le suivi. Nous entretenons un dialogue continu avec les dirigeants des sociétés, et nous nous adressons parfois directement aux administrateurs, pour aborder les enjeux à mesure qu'ils surgissent. Si le dialogue échoue, nous pouvons manifester nos préoccupations lors des votes par procuration et nous désinvestir de façon progressive et ordonnée. Dans de très rares cas, nous envisagerons des poursuites judiciaires si nous estimons que nos clients ont été ou peuvent avoir été lésés.





## Engagement collaboratif

En général, LBA ne recherche pas activement des possibilités d'engagement collaboratif auprès de sociétés ou de décideurs et d'autorités de réglementation. Cependant, à l'occasion, nous participerons à des initiatives d'engagement collaboratif si nous le jugeons à propos et dans l'intérêt de nos clients, auquel cas nous pourrions décider d'assumer un rôle proactif.

## Compte rendu

LBA rend compte de ses activités d'investissement et de la performance de ses placements à ses clients régulièrement. Ces comptes rendus peuvent inclure des renseignements sur nos pratiques d'intégration des questions ESG. De plus, les rapports sur les votes par procuration sont fournis aux clients sur demande.

